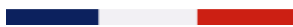


Département de l'Yonne



COMMUNE DE
GRIMAULT

89310



Tél. : 03 86 82 85 47
mairie.grimault@wanadoo.fr

AVIS DU MAIRE

Je soussignée, Jacqueline DE DEMO, Maire de la commune de Grimault

VU la délibération du conseil municipal du 1^{er} juillet 2021 donnant un avis favorable à la poursuite d'un projet agrivoltaïque sur le territoire de la commune et m'autorisant à apporter, si nécessaire, l'aide technique et politique de la collectivité aux agriculteurs et à la société GLHD pour mener à bien ce projet ;

VU l'avis favorable émis par l'agence de concertation Aire Publique suite au bon déroulement de la concertation préalable publique volontaire menée sur les mois de mars et avril 2022 ;

VU le dépôt des deux demandes de permis de construire faites le 15 décembre 2023 en mairie de Grimault par la société GLHD ;

VU l'avis favorable donné par la CDPENAF en date le 27 avril 2023.

En référence à l'article R.423-72 du code de l'urbanisme,

J'émet un **AVIS DU MAIRE FAVORABLE SANS RESERVE** au projet agrivoltaïque porté par l'association agrivoltaïque de Grimault et GLHD sur la commune de Grimault.

Pour valoir ce que de droit,

Fait à Grimault, le 11 mai 2023

Le Maire,
Jacqueline DE DEMO

